

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

Présents :

Béatrice AILLET
Charlotte AVOINE
Emilie BARREZ
Guillaume CHICOT
Sébastien COTREZ
Mélanie DUBOIS
Olivier GUERARD
Tommy HERY
Michel GRANGER
Olivier GUÉRARD
Christelle LAVALLEY
Nathalie LENEVEU
Sébastien MONNET
Gilbert MONTAIGNE
Laurent MONTÉLÉON
Angélique OSMONT
Amina OUARGA
Yohann PESQUEREL

Absents avec Pouvoirs :

Typhaine MALOISE La donné pouvoir à Yohann PESQUEREL

Absents :

Karine BEAUSSIEUX
Tommy HERY

Secrétaire de Séance : Amina OUARGA

Quorum atteint avec 17 membres élus présents en début de séance à 20h30
Présence des journalistes

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2022
- 2) Commissions : Tirage au sort
- 3) Régularisation des indemnités du Maire par intérim
- 4) Rétrocession du chemin du lotissement de Vaubadon
- 5) Indemnités pour frais de représentation du Maire
- 6) Location 61 rue du sapin/MFR
- 7) Location logement du médecin
- 8) Taille des Tilleuls
- 9) Mur du cimetière
- 10) Energie : création de groupes de travail sur la consommation énergétique
- 11) Questions diverses
- 12) Huis clos

Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2022 (Vote : 15 pour, 2 contre)

M. Monnet fait plusieurs remarques concernant le compte-rendu.

M. Pesquerel informe que deux points seront ajoutés à l'ordre du jour :

- 2 places de parking devant Coccimarket « Arrêt minute »
- 1 demande de subvention façade

M. Pesquerel annonce la démission de M. Dupont sera remplacé par Mme Barrez.

M. le Maire appelle à la vigilance car plusieurs cambriolages ou tentatives de cambriolages ont été signalés depuis une dizaine de jours. D'autres communes aux alentours sont également impactées. Une enquête de Gendarmerie est en cours.

Article 2 : Commissions : Tirage au sort

Un tirage au sort a été effectué afin de définir les quatre habitants par commission.

Un habitant est désigné afin d'effectuer le tirage.

Patrimoine	Catherine GROULT Chantal LECOQ-BEAUPRÉ Liliane GRIMAULT Martine PY
Fleurissement/Déco	Virginie NUZIALI Jean LECOQ-BEAUPRÉ Frédérique PESQUEREL Christine LECOMTE
Associations	Déborah MICHEL Georges CAIGNEUX Adeline GUÉRARD Laurence JOUAN
Communication	Mickael DUVALLET Isabelle DOLKOWSKI-MONNET
Enfants/Jeunesse	Rose LEROY Jean-François LEHOT
Travaux/voirie	Alain LEROY Michel RAOULD Guillaume AUGEREAU Guy GUILBERT
PVD	Isabelle DOLKOWSKI-MONNET Catherine URBAN
Entrée de Bourg	Liliane GRIMAULT Bernard BOBOT
Environnement/chemins	Pascal AILLET

Les habitants non retenus seront recontactés afin de leur proposer une inscription dans les commissions ou il y a peu de personnes.

Article 3 : Régularisation des indemnités du Maire par intérim

L'article L.2123-24 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'adjoint qui assure l'intérim du maire perçoit, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire.

Afin de ne pas percevoir l'indemnité totale qui était versée à l'ancien maire, il est proposé au conseil de voter une régularisation de cette indemnité pour l'intérim au taux qui a été accordé au nouveau maire le 15 septembre.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire par intérim à percevoir l'indemnité accordée au maire, sur la base du taux voté le 15 septembre, à savoir 41.28 % de l'IB terminal de la Fonction Publique pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 15 septembre 2022. Cette décision a un effet rétroactif et pourra faire l'objet d'une régularisation sur les indemnités versées (vote : 17/17)

Article 4 : Rétrocession du chemin du lotissement de Vaubadon.

M. Bordeaux Sébastien, 3 route de Bayeux, souhaite céder à titre gratuit son chemin à la commune. En effet, ce chemin est utilisé par les riverains et M. Bordeaux ne veut plus payer d'impôts sur cette parcelle.

Lorsqu'une personne souhaite rétrocéder la voirie à la Mairie, la voirie doit être faite. Dans le cas présent ce n'est pas fait.

M. Granger explique le cheminement des différents acquéreurs de ce lotissement.

Un entretien avec M. Bordeaux sera organisé avant toute prise de décision, ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

Article 5 : Indemnités pour frais de représentation du Maire.

L'article L.2123-19 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « le Conseil municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation ».

Ces indemnités sont destinées à couvrir les dépenses engagées personnellement par le maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune (réception, cérémonies, manifestations ou événements de toute nature qu'il organise ou auxquels il participe) ou plus généralement pour sa représentation (restauration, ...).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution de frais de représentation à M. le maire sous la forme d'une enveloppe maximale annuelle, fixe cette enveloppe à 1 000.00 € pour 2022.

L'indemnité sera versée sous la forme de remboursements à M. le maire sur la base de frais réels au fur et à mesure de la présentation des éléments justificatifs, dans la limite de cette enveloppe.(Vote : 17/17)

Article 6 : Location 61 rue du sapin.

Le maire informe que la MFR (Maison Familiale Rurale) de Balleroy-sur-Drôme souhaite louer le logement vacant situé au 61 rue du Sapin pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 juin 2023, sans doute renouvelable, afin de loger deux étudiants Erasmus

Le loyer mensuel est de 387.27 € + 14.58 € charges (entretien du hall)

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de louer ledit logement à la MFR de Balleroy-sur-Drôme à compter du 1^{er} novembre 2022 jusqu'au 30 juin 2023 pour un loyer mensuel de 387.27 € (+ charges 14.58 €), révisable le 1^{er} janvier. Il autorise le maire à signer tout document relatif à cette location ainsi qu'une éventuelle reconduction dudit bail

Article 7 : Location logement du médecin.

Le conseil municipal avait décidé de conclure un bail de location pour le cabinet médical avec l'objectif d'acheter ce local à court terme afin de le mettre à disposition du médecin. Les Domaines ayant estimé le bien entre 250 et 275 000 €.

A ce jour, le montant du loyer n'a pas encore été défini.

Le conseil municipal décide d'autoriser le Maire, à l'unanimité, à signer le bail de location du cabinet médical. De plus, la compétence PSLA étant exercée par Isigny Omaha Intercom, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander une aide financière à l'acquisition du cabinet médical à Isigny Omaha Intercom et le Maire à en faire la demande auprès de M. le Président d'Isigny Omaha Intercom (vote : 17/17)

Pour information : Dr Becidan commencera à exercer le 07 novembre. Une communication sera effectuée par la mairie et la presse.

Un débat s'engage sur la possibilité d'une autre alternative, en construisant un pavillon qui permettrait d'accueillir un ou deux médecin. La priorité est de garder le cabinet médical à proximité de la pharmacie.

Article 8 : Taille des Tilleuls : taille en tête de chat des tilleuls.

Le maire présente 2 devis au conseil concernant la taille en tête de chat des tilleuls :

- AVEV : 5529.60 € TTC
- Les Jardins de la Coquerie : 5 184.00 € TTC

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Les Jardins de la Coquerie (vote : 17/17)

Les branchages seront broyés en copeaux par la commune.

Article 9 : Mur du cimetière de Vaubadon.

Un programme de rénovation avait été engagé sous l'ancien mandat. Suite au COVID et à une succession de problèmes l'entreprise MOUTON n'a pas pu effectuer les travaux en temps.

Aujourd'hui cette dernière souhaite une révision de prix.

Des devis ont été demandés à d'autres entreprises.

Article 10 : Energie : création de groupes de travail sur la consommation énergétique.

M. Pesquerel a assisté à une réunion du SDEC concernant la consommation énergétique, il faut savoir que le coût du Mégawatt heure est passé de 70€ à 960€ aujourd'hui, il est donc important qu'un groupe de travail soit créé afin de travailler sur la consommation d'énergie.

La commune s'était déjà engagée à baisser les coûts d'énergie en limitant l'éclairage public.

Plusieurs pays ont demandé à la commission Européenne d'arrêter d'indexer l'électricité sur le prix du gaz car cela ne correspond pas au prix de fabrication de l'électricité.

Points ajoutés à l'ordre du jour:

-Arrêt minute devant le Coccimarket :

Le gérant du Coccimarket a fait la demande d'un arrêt minute avec deux places devant sa boutique.

Dans un souci de parité, le conseil municipal accepte la demande d'un arrêt minute avec deux places dédiées au Coccimarket.

Le bureau de tabac en avait également fait la demande, un panneau sera installé sur la place car il est interdit de tracer des lignes au sol.

-Subvention façade :

Mme Lepoil Alexandra, gérante de la Pharmacie de la Drôme, a déposé un dossier de demande de subvention de travaux sur la façade de la pharmacie, considérant que son dossier est complet et répond aux critères d'attribution de subventions sa demande est acceptée.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 660.92 € à Mme Lepoil Alexandra gérante de la Pharmacie de la Drôme (25 % du montant de la facture présentée soit 25 % de 2 643.66 €) et autorise M. le maire à établir le mandat correspondant. (Vote : 17/17)

Article 11 : Questions diverses.

- **Village fleuri** : La commune a remporté la 4^{ème} place cette année. Des points seront à améliorer pour l'année prochaine.
- **Mise en sécurisation des abords de l'école à Vaubadon** : après rencontre avec le vice-président en charge de la signalisation et sécurisation du SDEC, les réflexions vont pouvoir s'engager en commission rapidement.
- **Ouverture de la salle culturelle** : Un arrêté a été pris sous la responsabilité du maire pour une durée de 6 mois afin d'ouvrir la salle culturelle qui se trouve derrière la poste. Une bibliothèque est en cours d'installation par l'association l'ACABD et ouvrira ses portes prochainement.

- **Présentation du livre « Foret et territoire » :** M. Montaigne présente le livre « Foret et territoire », écrit sous la direction d'Elisabeth Granger et Philippe Madeline, offert à la mairie. Ce livre retrace l'histoire de Balleroy et ses alentours.
- **Matinée citoyenne :** Une matinée citoyenne sera organisée le 26 novembre afin de ramasser les déchets dans la commune, elle sera suivie d'un verre de l'amitié.
- **Téléthon :** le téléthon sera organisé par la commune le 4 décembre à la salle des fêtes de Balleroy, une réunion se tiendra le 09 novembre. Cette année, les associations ainsi que les commerçants sont sollicités.
- **Arbre de Noel :** l'arbre de Noël des enfants sera organisé le 17 décembre au gymnase.
- **Gouter des anciens :** le gouter des anciens sera organisé le 18 décembre dans la salle théâtre.
- **RPI de la Foret :** A la rentrée 2022 on comptait un effectif de 63 élèves soit 12 de moins qu'en 2021.

Différents travaux ont été réalisés à l'école de Vaubadon, travaux de réfection, marquages au sol et installation de vidéoprojecteurs dans les classes.

Pour information, l'AVS de l'école de Litteau adémisionné fin septembre.

- **Cérémonie du 11 novembre :** La cérémonie du 11 novembre se déroulera comme suit :
 - 10h30 Dépôt de gerbe à Vaubadon
 - 11h00 Messe à Balleroy
 - 11h45 Cérémonie et dépôt de gerbe à Balleroy
 - 12h vin d'honneur à Balleroy

Les écoles seront sollicitées afin de faire participer les enfants.

- **Trajet bus scolaire :** Le bus scolaire qui relie Vaubadon à Litteauva faire son demi-tour au rond-point de Noron la Poterie. Il s'agirait d'un problème de sécurité qui relève de la compétence Transport de la Région.
M.Pesquerel rencontrera la Région avec Mme Gady-Duquesne le 10 novembre prochain.

- **Elu en charge des commissions :**

Association/Jeunesse	Affaires Sociales	Finances	Patrimoine	Communication
Christelle Charlotte Angélique Béatrice Emilie Karine Nathalie Laurent Mélanie Typhaine Amina	Gilbert Laurent Charlotte Christelle Nathalie	Laurent Mélanie Gilbert	Nathalie Gilbert Michel Karine	Mélanie Angélique Karine Emilie Laurent Amina
Travaux	Chemins/Environnement	Fleurissement Espace vert	PVD	Entrée de Bourg
Michel Olivier Tommy Laurent	Guillaume Sébastien C. Laurent Mélanie	Karine Angélique Olivier Laurent Charlotte Amina Typhaine	Mélanie Guillaume Michel Laurent	Laurent Olivier Karine Angélique

Les personnes n'ayant pas transmis leur choix seront contactées ultérieurement

- **Problème de communication en interne :** Mme Ouarga et M. Monnet demandent à être plus intégrés dans la communication au sein du conseil municipal car ils se sentent exclus.
- **Courrier d'un habitant :** M. Montéléon fait lecture du courrier d'une habitante.

Fin de séance 23h36